



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

L'accueil du public des Finances publiques est transféré au sein de l'Espace France services de Formerie La Poste – 1 rue du Château 60220 Formerie

Cet accueil prendra en charge toutes vos interrogations concernant vos impôts, amendes ou créances locales (cantine, eau, loyers communaux ...).

Une permanence des Finances publiques y est organisée tous les lundis
de 9h à 12h et de 14h à 17h



PAIEMENT DE PROXIMITÉ :

Si votre avis / facture est muni d'un QR Code / Data Matrix tel que celui-ci :

Flashez ce code avec l'application « impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Paiement autorisé en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire sans limitation de montant.

Vous avez la possibilité de payer vos impôts, amendes ou créances locales chez les buralistes suivants :

Formerie

- Toute la presse – 11 rue Albert 1er

Liste complète des buralistes partenaires : sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite